

# EXERCICE DES MISSIONS EDUCATIVES A LA PJJ COUP DE SEMONCE OU COUP DE GRACE

Paris, le 20 mai 2020.

**A**lors que le ministre de l'éducation ose penser que la maîtrise des cours en visio est un nouvel acquis de la période du confinement pour les professeur.e.s, nous sommes alerté.e.s par la même volonté de la DPJJ de considérer que les pis-aller de l'accompagnement éducatif et clinique pensés pour la période de confinement pourraient devenir la norme de nos nouvelles interventions.

Les professionnel.le.s de la PJJ ont dû s'adapter rapidement à un confinement qui a, de façon brutale, désorganisé les collectifs de travail et le sens de l'intervention éducative. Le placement s'est recentré sur sa dimension protectrice en accueillant prioritairement les adolescent.e.s sans ressources familiales ou en danger dans leurs familles. Une nouvelle fois encore, l'insertion a été le plus souvent considérée comme une mission non prioritaire pour laquelle les professionnel.le.s pouvaient interrompre du jour au lendemain leur intervention auprès des jeunes. Le milieu ouvert a reçu la consigne d'accompagner les jeunes et leurs familles à distance, par téléphone.

Dans tous les cas, les collectifs de travail ont été mis à mal et chacun.e d'entre nous a dû gérer, dans un premier temps seul.e, une nouvelle pratique à inventer sans pouvoir s'appuyer sur une réflexion commune.

Et puis, **en milieu ouvert**, nous nous sommes adaptés, avec, pour la plupart d'entre nous, nos moyens personnels, téléphones et ordinateurs, pour rester en lien avec les adolescent.e.s. L'administration a appelé cela du télétravail, vocabulaire que nous réfutons dans la mesure où nous n'avons pas choisi de travailler ainsi et où nous n'avons quasiment jamais disposé des moyens matériels nécessaires, ni, pour la plupart d'un endroit où s'isoler pour travailler sereinement et en respectant la confidentialité.

Si certain.e.s ont pu trouver une forme de commodité à écrire des notes et des rapports en dehors des nombreuses sollicitations quotidiennes du service, nous sommes nombreux.ses à nous être confronté.e.s aux limites de cette intervention distanciée et à nous interroger sur les transgressions du secret professionnel.

Nous avons travaillé à maintenir un lien avec les jeunes et les familles par des appels réguliers. Ces appels nous ont permis, dans beaucoup de situations, d'apaiser des tensions, des craintes, de soutenir un quotidien bouleversé par le confinement, d'apporter des conseils, si nécessaire, et avant tout d'écouter ce qui se jouait sur la scène familiale et dans les angoisses de chacun.e. Nous avons élaboré quelques garde fous, et notre intervention a été essentielle mais nous n'avons pas, pour autant, mené une action éducative, clinique ou sociale.



ENGAGÉ-ES  
AU QUOTIDIEN

Syndicat National des Personnels de l'Éducation et du Social  
Protection Judiciaire de la Jeunesse  
Fédération Syndicale Unitaire

54 rue de l'Arbre Sec, 75001 PARIS  
Tél : 01 42 60 11 49 - Fax : 01 40 20 91 62  
Mel: snpes.pjj.fsu@wanadoo.fr

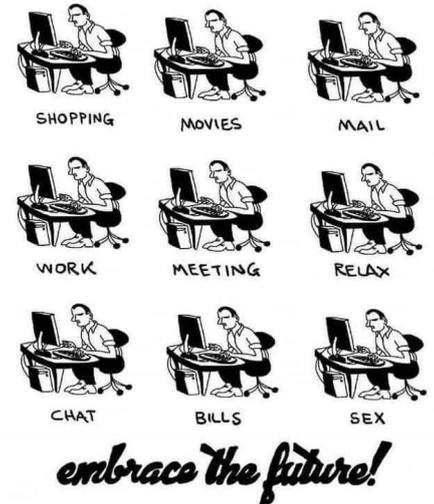
Site : [www.snpespjj-fsu.org](http://www.snpespjj-fsu.org)  
Twitter : <https://twitter.com/snpespjj> -  
Facebook : <https://www.facebook.com/Snpes-Pjjfsu-1168350556516481/?fref=nf>



En effet, comment penser, comme notre administration, que la continuité des prises en charge a été assurée, quand beaucoup d'entre nous se sont confronté.e.s à des limites certaines : impossibilité de rencontrer les adolescent.e.s même en cas de crise, impossibilité de répondre aux détresses sociales extrêmes avec lesquelles des jeunes (dont les mineur.e.s isolé.e.s étranger.ère.s) et des familles ont dû vivre le confinement, impuissance face au décrochage scolaire d'une majorité d'enfants et adolescent.e.s, difficultés à joindre nos partenaires habituels. Cette confrontation continue à des limites professionnelles a généré pour les personnels une insatisfaction et une culpabilité de perdre contact avec certain.e.s adolescent.e.s, familles, qui a pu être amplifiée par les demandes, quelquefois quotidiennes, de rendre compte du travail accompli. Il aurait été important, pendant cette période de faire confiance en la conscience professionnelle de tou.te.s sans imaginer des protocoles astreignants et infantilisants.

Comment imaginer que les éducateurs.trices, psychologues, ASS ont pu continuer à mener des entretiens avec des personnes confinées sans garantir un cadre de confidentialité et en leur imposant souvent même une effraction de leur intimité ? **Notre organisation syndicale dénonce l'obligation qui a été faite à certain.e.s professionnel.le.s de continuer à mener une MJIE ou à entreprendre des entretiens d'accueil lorsque des mesures ont continué à être distribuées.**

Pourtant, l'administration, relayée par les différents niveaux hiérarchiques, tente de nous vendre ce suivi par téléphone, cet accompagnement distancié comme un acquis de la période de confinement et comme une pratique à développer dans le « monde d'après ». Nous comprenons très bien ce que l'administration a à gagner à favoriser un travail distancié : augmenter la norme de mesures prises en charge, au détriment bien sûr de l'accompagnement du jeune au plus près de sa situation, de ses difficultés, de ses demandes et de ses besoins. Nous continuerons à défendre l'importance et la valeur du lien, de la relation éducative et clinique, de la prise en compte de la réalité psychique, du temps donné aux enfants pour évoluer. Cette relation ne peut se réduire à un entretien téléphonique et à renseigner les trames des divers supports protocolaires aujourd'hui envisagés par la DPJJ. Elle ne peut se passer de la rencontre physique. Elle se noue progressivement par des attitudes de bienveillance, d'écoute, un accompagnement actif, l'expression de langages verbaux, corporels et la partage d'activités individuelles ou collectives.



Dans ce contexte particulier, nous savons qu'à la sortie du confinement, les professionnel.le.s vont être confrontés à ses effets sociaux, psychologiques et économiques et se retrouver face à une charge de travail importante : recommencer à zéro pour tisser ce lien fragile avec le public accompagné, accomplir les nombreuses démarches suspendues, en démarrer d'autres en lien avec la déscolarisation, la précarité financière des familles, les effets psychologiques du confinement, assister aux audiences... **Nous revendiquons donc qu'aucune nouvelle mesure ne soit attribuée avant une reprise totale en présentiel afin de ne pas laisser sur le bord la route les jeunes déjà accompagné.e.s.**

De même, les différentes institutions de protection de l'enfance vont se trouver confrontées à une arrivée massive de nouvelles mesures à l'automne, dès que les signalements, deux fois plus nombreux qu'habituellement, auront été traités. **Pour affronter ce flux de nouvelles mesures le SNPES-PJJ/FSU revendique l'embauche de professionnel.le.s titulaires pour l'ensemble des corps ainsi que le positionnement d'éducateur.trice.s de la FSE 2018-2020 en surnombre sur l'ensemble des milieux ouverts. Ce n'est qu'ainsi que nous pourrons prendre en compte l'intérêt supérieur de l'enfant.**

Pendant cette période où beaucoup de professionnel.le.s se sont retrouvé.e.s isolé.e.s, le

**besoin de faire équipe et de s'appuyer sur un collectif ont fortement émergé. Nous revendiquons la nécessité d'un accompagnement d'équipe pour l'ensemble des unités afin de reconstruire des collectifs soutenant pour l'accompagnement éducatif.**

D'autre part, la note de Mme Mathieu du 6 mai 2020 de la DPJJ mentionne que « en sortie de confinement, l'activité des services d'insertion sera destinée prioritairement au soutien du milieu ouvert et du placement dans le cadre de la montée en puissance progressive de l'activité ».

Ainsi l'administration tient un double discours : d'un côté elle valorise ce secteur dans le cadre de ses orientations pénales et probatoires (MEAJ) ; de l'autre elle n'hésite plus à le qualifier de superflu et de priver les personnels et en particulier les RUE du matériel informatique qui leur aurait permis une meilleure continuité du suivi des jeunes.

Encore une fois, notre administration nous montre ainsi à quel point elle sous-estime voire ignore la place de l'insertion dans la prise en charge éducative des adolescent.e.s à la PJJ.

Nous tenons à rappeler que les UEAJ représentent souvent pour les jeunes qui y sont accompagné.e.s l'ultime lieu d'accueil protecteur et socialisant. Pour ces adolescent.e.s exclu.e.s des dispositifs de droit commun, les professionnel.le.s de l'insertion assurent le dernier lien avec notre société. Pouvoir recevoir les jeunes au quotidien leur garantit également une aide matérielle notamment en bénéficiant d'un véritable repas par jour.

Au sein des UEAJ, nous sommes en mesure d'assurer un accompagnement individualisé au plus près de l'ensemble des besoins, lacunes et difficultés des jeunes. Nous avons développé cette expertise basée sur le lien construit, pas à pas, entre les personnels et les jeunes reçu.e.s, la relation et l'action éducatives.

Pour les mineur.e.s isolé.e.s étranger.ère.s, les services d'insertion occupent un rôle central de protection, d'éducation et de formation élémentaire mais aussi d'accompagnement au quotidien. Nous sommes inquiet.e.s de voir disparaître des adolescent.e.s qui sans ces dispositifs d'accueil n'auront plus aucun lieu ressource.

**Nous dénonçons fortement la volonté de l'administration de suspendre l'activité de suivi individualisé et les projets déjà existants de certaines UEAJ jusqu'au mois de septembre au détriment de la « continuité des parcours éducatifs ».** En plus des mesures exercées par le milieu ouvert, beaucoup de mineur.e.s ont tissé un lien quotidien éducatif de qualité qu'il est indispensable de maintenir sous peine de le déconstruire ou de le fragiliser pour l'avenir.

Pour de nombreux jeunes, le confinement a exacerbé les tensions au sein de la cellule familiale ou des lieux d'hébergement : le secteur de l'insertion joue pour eux un rôle primordial, un sas, un extérieur, une respiration, un lieu de création et d'expression, qui en aucun cas ne peuvent être considérés comme secondaires, ou non prioritaires. En niant cela, l'administration risque d'amplifier les situations de rupture de jeunes pourtant déjà fragilisé.e.s par des parcours chaotiques.

Dans ce contexte, ce secteur doit être légitimement soutenu et conforté, comme étant un des acteurs de la reprise éducative durant le déconfinement. Ainsi, **après deux mois d'intervention afin d'assurer le suivi et le maintien des liens avec les jeunes et les familles, l'insertion est considérée comme une seule force d'appoint pour les autres services. La non prise en compte de ce travail est un véritable mépris pour les adolescent.e.s et les professionnel.le.s.**

La plupart des services d'insertion seraient aptes à mettre en place les préconisations sanitaires et donc d'assurer la continuité du travail éducatif. En effet, ceux-ci disposent de locaux souvent adaptés et de personnels qualifiés permettant d'accueillir les jeunes en respectant les précautions indispensables.

***Nous revendiquons pour les UEAJ, la nécessité de s'appuyer sur les projets éducatifs pensés par les équipes qui ne peuvent être réduits à l'animation des groupes d'hébergement. De plus, les services de milieu ouvert et de l'hébergement doivent pouvoir s'appuyer sur l'expertise des professionnel.le.s de l'insertion s'agissant des jeunes qu'ils accompagnent et qui ont vu leur projet d'insertion bouleversé par le confinement.***

***Nous demandons donc que toutes les prises en charge individuelles soient maintenues.***

***En hébergement, les collectifs ont été réduits au maximum, les solutions individualisées (famille d'accueil, accueil en studio) ont été privilégiées, mais peu de structures ont été fermées. De nombreux adolescent.e.s ont pu retourner au domicile familial durant la période de confinement, des demandes de main levée ont pu être faites. Dans la majorité des cas, ces retours se sont déroulés sans difficultés particulières, en dehors de celles liées au confinement. Cet état de fait prouve que de nombreux placements sont dictés uniquement par la volonté d'une réponse pénale visible et la pression exercée par le parquet. La prise en compte de l'adolescent.e dans sa globalité et sa particularité étant rejetée au second plan.***

***La dimension protectionnelle du placement a repris tout son sens, en raison des problématiques des adolescent.e.s accueilli.e.s et parce que le foyer devenait de fait leur refuge protecteur.***

***Nous avons dû aussi adapter le quotidien aux nouvelles règles sanitaires sans le matériel adéquat et avec des ressources humaines limitées. Le SNPES-PJJ/FSU revendique l'embauche massive d'agents techniques, fonction beaucoup trop externalisée à la PJJ, et défend leur rôle éducatif, particulièrement en cette période, dans l'appropriation et l'application commune des consignes sanitaires.***

***Nous avons également expérimenté que les activités proposées ne constituaient pas le cœur de la prise en charge quand elles étaient plaquées de l'extérieur. Ce qui a permis aux équipes de fonctionner, aux jeunes accueilli.e.s de vivre cet épisode particulier, c'est avant tout le lien éducatif qui a pu être tissé. Si un média peut être support à la relation éducative en hébergement, l'activisme prônée par notre administration va à l'encontre de nos conceptions du travail éducatif.***

***Après le déconfinement, la DPJJ favorise une reprise avec des collectifs réduits et des solutions individualisées pour un meilleur respect des consignes sanitaires. Le SNPES-PJJ/FSU a toujours revendiqué une diminution du nombre de jeunes accueillis sur le collectif en hébergement en dehors de toute considération hygiéniste. Cette volonté exprimée aujourd'hui par la DPJJ devra se poursuivre au delà de la crise sanitaire. De même la multiplication des suivis en individuel qui s'ajoute à la gestion du collectif ne peut se faire à moyen humain constant et doit tenir compte du surcroît de la charge de travail occasionnée.***



***Nous dénonçons par contre que la DPJJ s'appuie à nouveau sur une conception punitive du placement en demandant à chaque structure de réserver des places pour les déferrements en sortie de confinement. Nous revendiquons qu'au contraire les places soient priorisées pour les adolescent.e.s qui ont vécu des situations de danger dans leur famille pendant le confinement.***

**La DPJJ se trouve confrontée aux conséquences de la politique qu'elle a elle même mise en place. Le manque de place en hébergement, résultat de la course à toujours plus d'enfermement avec la création des CEF, des EPM, contraint notre administration à fixer des priorités et faire le tri entre les situations d'urgence. Pour le SNPES-PJJ/FSU la seule solution pour mettre fin à cette pénurie est l'arrêt du programme de création de 25 nouveaux CEF et la réorientation des ces moyens vers les structures d'hébergement, milieux ouverts et UEAJ.**

**Nous ne sommes qu'au début de cette crise et nous pouvons comprendre l'hébétude qui nous pousse à ressasser plutôt qu'à innover. La sidération conduit davantage au réflexe qu'à la réflexion.**

**La PJJ d'après le déconfinement ne peut pas rester la même que celle que de nombreux.e.s professionnel.le.s ont combattue lors d'un mouvement social d'une durée exceptionnelle qui a précédé la crise sanitaire. Nous demandons que la PJJ retrouve sa dimension protectrice et les mesures au civil : le confinement a bien montré le besoin des jeunes que nous accompagnons d'être protégé.e.s par une place en foyer, une prise en compte des violences familiales au domicile, des informations sur leur santé, une aide pour pouvoir rester en lien avec l'école ou l'insertion, des orientations vers les services d'urgences psychiatriques.**

**Nous regrettons fortement, qu'au contraire, notre administration se centre sur l'application des peines (consigne d'appliquer rapidement les lois de programmation justice, places à nouveau réservées en priorité pour les déferrements) et ne soit pas en mesure de prendre la mesure de ce que le confinement a révélé au grand jour. Derrière cette absence de volonté de renforcer les missions éducatives, la DPJJ dessine un projet de mise en cause méthodique de l'institution en la faisant glisser sur un versant probatoire et répressif. A l'instar de ce qui se passe dans les hôpitaux, l'administration et ce gouvernement continuent leur « œuvre » de destruction du service public d'éducation de la PJJ.**

**Malgré cela, chacun.e d'entre nous a dû faire preuve de créativité, de savoir-faire pour répondre aux nouvelles modalités d'intervention. Il nous apparaît primordial que cette continuité que chacun.e a assuré soit valorisée par la DPJJ et que la confiance soit le maître mot pour permettre à chaque équipe de retrouver son autonomie pédagogique.**